



DOSSIER N°10 :

MISE A JOUR DU REGLEMENT
INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS
DE MINEURS

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20210928-10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Service de l'Etat-civil

Réception par le préfet : 05/10/2021

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 Septembre 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 septembre 2021

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Gwénaél LAMARQUE), Valérie BARLOIS – LEROUX (à Maël FETOUH), Michel MENJUCQ (à Guillaume ALEXANDRE), Daniel BALLA (à Violette LABARCHEDE), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Alain GERARD)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

DOSSIER N° 10 : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Les accueils périscolaires et extrascolaires s'organisent notamment autour du respect du règlement intérieur. Celui-là évolue en fonction des événements et des contraintes pour répondre aux besoins.

Nous vous proposons cette année quelques évolutions notamment :

- Suppression de l'article 15 : L'arrêt du service du bus de ramassage du fait de sa trop faible fréquentation (par exemple 2 enfants demandeurs les premiers jours de juillet) ;
- Amendement de l'article 16 (ancien article 15) : Ajout de la possibilité offerte aux familles d'enfants porteurs de handicap de payer à la demi-journée pendant les vacances scolaires.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU le règlement intérieur des accueils de loisirs approuvé en date du 7 juillet 2020 et son article 17 relatif à sa modification ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR**

Article 2 : Approuve les termes du règlement intérieur ci-annexé,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 28 Septembre 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET